

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ordinaire du 09 décembre 2022 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 11 Convocation du 02/12/2022

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Marion ALEXANDRE, Maria DRABOWICZ, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs :

M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND

Mme Agnès GRILLOT = pouvoir à Mme Christelle GUILLEMINOT

M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Patrice LARONZE

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Christelle GUILLEMINOT

Délibération n° 038_2022

Convention pour Fonds de Concours « entretien des chemins ruraux » pour le fonctionnement

Une demande de Fonds de Concours pour la section « fonctionnement, transmise au Président de la CUCM en septembre dernier, a reçu un avis favorable de la commission dudit Fonds de Concours en date du 28 septembre.

Il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer la convention entre la CUCM et la Commune afin de percevoir le versement d'un montant de 3 290,40 € (50 % du coût total HT des travaux).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention entre la CUCM et la Commune afin de percevoir le versement du montant cité ci-dessus.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la Sous-Préfecture

le 13 DEC. 2022

et publié, affiché, notifié, mis

en ligne le 13 DEC. 2022

Mairie de St Pierre de Varennes

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mardi 13 décembre 2022 15:01
À: s2low@s2low.org; mairie-st-pierre-de-varennes@wanadoo.fr;
backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0711-217104686-20221213-23649.xml; 071-217104686-20221209-038_2022-DE-1-2_24079.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de AUTUN
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-12-13(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: Commune de Saint-Pierre-de-Varennes
N° de SIREN: 217104686
Numéro Acte de la collectivité locale: 038_2022
Objet acte: Convention pour Fonds de Concours entretien des chemins ruraux pour le Fonctionnement
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 7.8-Fonds de concours
Identifiant Acte: 071-217104686-20221209-038_2022-DE

Rapport d'erreur(s):